



## Compte rendu d'Assemblée Générale Extraordinaire

EAUBONNE Lundi 30 octobre 2006 à 20 heures 30.

Il a été établie une feuille d'émargement des membres présents ou représentés. (liste des participants en annexe).

Quorum : 54 établissements pour un total de 87 établissements adhérents à la FFE en 2006 et porteurs de 6264 voix pour 9 175 licences 2006 sont présents ou représentés à cette Assemblée Générale.

Plus de 50% des établissements équestres affiliés FFE 2006 et 50% des licenciés 2006, à jour de la cotisation FFE 2006 étant présents ou représentés, l'Assemblée Générale Extraordinaire modificative des statuts peut valablement délibérer.

### Ordre du jour :

- Modifications des statuts,
- Adoption des nouveaux statuts,
- Modifications du règlement intérieur,
- Adoption du règlement intérieur.
- Questions diverses (Seules les questions diverses formulées par écrit et expédiées au plus tard le 25/10/2006, date du cachet de La Poste faisant foi, seront étudiées).

La procédure d'adoption des nouveaux statuts et règlements intérieurs doit respecter les dispositions prévues par les statuts et règlements intérieurs de 1999.

Ces documents sont disponibles en téléchargement aux adresses suivantes :

[http://www.ffe.com/?cat=4&fic=/references/statuts\\_cde.html](http://www.ffe.com/?cat=4&fic=/references/statuts_cde.html)

[http://www.ffe.com/?cat=4&fic=/references/extrait\\_ri\\_cde.html](http://www.ffe.com/?cat=4&fic=/references/extrait_ri_cde.html)

**Le bureau des votes sera ouvert à compter de 14 heures jusqu'à 21 heures.**

*Conformément à nos statuts et à notre règlement intérieur, un quorum de la moitié des adhérents centres équestres à jour de cotisation à la FFE et représentant au moins la moitié des licenciés doit être atteint pour que l'Assemblée délibère valablement. Nous souhaitons donc vivement votre participation. Si toutefois cela ne pouvait être le cas, conformément aux statuts et au règlement intérieur, vous avez la possibilité de vous faire représenter par l'adhérent de votre choix en lui donnant le pouvoir joint, dûment rempli et signé.*

*Si le quorum n'est pas atteint, l'Assemblée Générale sera à nouveau convoquée, sans limite de quorum le jeudi 30 novembre 2006 à 20 heures 30 au siège social du CDEVO.*

**CDEVO Maisons des Comités Sportifs Jean Bouvelle 106 rue des Bussys**

**95600 EAUBONNE ☎ 01.39.59.74.02 ☒ 01.39.59.74.02**

**E-mail CDEVO95@aol.com sites Internet : [equitation95.com](http://equitation95.com) - [ffe.com](http://ffe.com)**

Association 1901 : 0953015488 VO – Siret : 413 288 192 000 29 – APE : 9319 Z – Siren : 413 288 192

## EDITORIAL

A 20 h 30, Le Président du CDEVO, Christian LIBES ouvre la séance :

Je vous souhaite la bienvenue et je suis particulièrement heureux de constater l'intérêt et la participation dont vous faites preuve. C'est, pour nous, un encouragement et un soutien certains.

Cette assemblée générale extraordinaire est convoquée suite à la note Référence N°1679 du 11 septembre 2006 de Maître Monique LEGRAND Administrateur Judiciaire de la Fédération Française d'Équitation (FFE).

Nous devons impérativement tenir cette assemblée générale extraordinaire modificative des statuts avant le 30 novembre 2006, pour adopter de nouveaux statuts et règlement intérieur. Si nous ne tenons pas cette date impérative, nous serons considérés comme "défaillant" en qualité de Comité départemental de la FFE !

Je fais le constat que ces statuts et règlement intérieur ont été conçus, rédigés et proposés sans concertation préalable des intéressés ! Je le regrette vivement.

Ces statuts et règlement intérieur complexes, lourds n'apportent aucune garantie précise pour nous comité départemental d'équitation (CDE), ils seront excessivement difficiles à appliquer, voire impossible, à respecter.

Commentaires sur les statuts :

Statuts : Article III / Fonctionnement : Imprécisions et flou. Après 5 ans d'existence et de mise en alerte des moyens des CDE, aucune dotation n'est prévue sauf une vague dotation du CREIF,

B / Elections : Impossibilité technique et humaine de trouver des bénévoles définis par les catégories et postes

Règlement intérieur : Article V / Assemblée générale électorale : Présence d'un huissier, Quel en est le coût ? Qui prend à charge le paiement ?

Je salue particulièrement les Membres présents et invités :

Annick MALLET représentant Albert GOLDSCHIMD Président du CDOS 95,

Je remercie tout particulièrement nos Représentants Institutionnels (CG 95, DDJS 95, DRIAF, CREIF, FFE), qui nous ont fait confiance et soutenu ces dernières années et à qui je demande la même compréhension pour l'année qui vient.

Membres excusés :

François SCHELLIER, Député et Président du CG 95,  
Christophe DURAND, Président de la Commission de l'Éducation et du Sport CG 95, Président du CFIDAS, Dominique GUYON Directeur CFIDAS,  
Thierry SIBIEUDE, Président de la Commission Environnement CG 95,  
Pierre AMARDEILH Directeur DDJS 95,  
Messieurs François JOLLIVET, Alain HERBET Service de l'Éducation et du Sport CG 95,  
Philippe MAUGUIN Directeur, Karine SERREC Service Économie Agricole DRIAF,  
Michel BOYARD Directeur DDAF 95,  
Gérard FARCY Établissement public des Haras Nationaux Ile de France,  
CDTL 95 : Philippe SUEUR Président, Catherine CLERET FAILLE Directrice,  
François LUCAS Président du CREIF,  
Marc DAMIANS Président SHF,  
Valérie OBERLECHNER CTR, André ARRIUBERGE CTR,  
Marylène NAU Directeur DDSV 95,

**CDEVO Maisons des Comités Sportifs Jean Bouvelle 106 rue des Bussys**

**95600 EAUBONNE ☎ 01.39.59.74.02 📠 01.39.59.74.02**

**E-mail CDEVO95@aol.com sites Internet : [equitation95.com](http://equitation95.com) - [ffe.com](http://ffe.com)**

Association 1901 : 0953015488 VO – Siret : 413 288 192 000 29 – APE : 9319 Z – Siren : 413 288 192

Yann ULLIAC Directeur MSA 95,  
Dominique DETROIT service de l'environnement CG 95,  
Jean Marie DUPRE Président, Richard DROUIN Technicien Maison de l'Elevage Ile de France,  
François VIRELY ONF Ile de France, Didier DUTOUR ONF 95,  
Patrice MARCHAND Président du PNR Oise Pays de France,  
Gérard CLAUDEL Président, Thierry COT Directeur du PNR du Vexin Français,  
Jacques VEDEAU Président du SEVO,  
Pierre CATIER Président CDE 78,

Procédure de cette assemblée générale, lors du vote, vous avez trois possibilités :

- Vote OUI, pour ceux qui approuvent,
- Vote NON pour ceux qui refusent
- Vote BLANC pour ceux qui s'abstiennent.

Vous mettez votre bulletin portant votre nombre de voix (licence 2006) dans l'urne devant le Président de la Commission des Votes.

**Bonne assemblée à Tous**

## COMPTE RENDU DES DEBATS

Motion votée par les membres de l'assemblée générale extraordinaire :

Au constat de ce qui leur est demandé, les Membres du CDE 95, réunis en Assemblée Générale Extraordinaire le 30 octobre 2006 à Eaubonne, s'étonnent et regrettent :

- D'être priés d'approuver, sous peine d'être déclaré "défaillant" des statuts et règlement intérieur pour lesquels il n'y a eu ni concertation, ni débat,
- D'avoir à déposer en public un bulletin de vote quantitatif,
- De constater dans ces statuts et règlement intérieur, une complexité plus lourde que dans les statuts et règlement intérieur de 2001 notamment dans le Chapitre I, article III Fonctionnement et article XIII Le comité directeur,
- De constater qu'il y a aucune précision quant aux moyens de fonctionner attribués au CDE.

### **Vote 1 : Motion votée par les Electeurs de l'Assemblée Générale Extraordinaire :**

Nombre de votants	% / rapport aux inscrits	Représentant nombre de licences	% / rapport aux inscrits	OUI	Blanc ou nul	abstention	NON
54	62%	6264	68%	53	0	1	0

Une commission des votes conforme à l'article 5 du règlement intérieur a été constituée :

Présidente: Edith COLOT,

Assesseur : Catherine ALLIOUX,

Membres : Christiane BOSCH, Violette JACOB, Laurent TIXIER.

### **Résultats de la Commission des Votes**

#### **Vote 2 : Modification des statuts et règlement intérieur du Comité Départemental d'Equitation du Val D'Oise (CDEVO ou CDE 95) :**

Nombre de centres équestres affiliés FFE 2006 :	<b>87</b>
Nombre minimum de centres équestres 2006 nécessaires au quorum :	<b>44</b>
Nombre de centres équestres affiliés FFE 2006 présents ou représentés :	<b>54</b>
Nombre de centres équestres affiliés FFE 2006 Votant :	<b>54</b>
Nombre minimum de dirigeants votants oui nécessaires pour l'acceptation du changements de statuts :	<b>36</b>
Nombre de dirigeants votants et acceptant les changements de statuts :	<b>31</b>
Nombre de dirigeants votants et refusant les changements de statuts :	<b>22</b>
Nombre de dirigeants votant blancs ou nuls :	<b>1</b>

**CDEVO Maisons des Comités Sportifs Jean Bouvelle 106 rue des Bussys**

**95600 EAUBONNE ☎ 01.39.59.74.02 📠 01.39.59.74.02**

**E-mail CDEVO95@aol.com sites Internet : equitation95.com - ffe.com**

Association 1901 : 0953015488 VO – Siret : 413 288 192 000 29 – APE : 9319 Z – Siren : 413 288 192

Nombre de licenciés affiliés FFE Val d'Oise 2006 :	<b>9 175</b>
Nombre minimum de licenciés FFE 2006 nécessaires au quorum :	<b>4 588</b>
Nombre minimum de licenciés FFE 2006 votant oui nécessaires pour l'acceptation du changements de statuts :	<b>4 176</b>
Nombre de licenciés affiliés FFE 2006 présents ou représentés :	<b>6 264</b>
Nombre de licenciés affiliés FFE 2006 votant :	<b>6 264</b>
Nombre de licenciés affiliés FFE 2006 votants et acceptant les changements de statuts : :	<b>3 887</b>
Nombre de licenciés affiliés FFE 2006 votants et refusant les changements de statuts : :	<b>2 335</b>
Nombre de licenciés affiliés FFE 2006 votants blancs ou nuls :	<b>42</b>

Nombre de votants	% / rapport aux inscrits	Représentant nombre de licences	% / rapport aux inscrits	OUI	Blanc ou nul	NON
54	62%	6264	68%	31	1	22

Les modifications de statuts et règlements n'étant pas acceptés par plus des 2/3 des dirigeants votants portant plus de 2/3 de licences, les modifications des statuts et du règlement intérieur du CDEVO ne sont pas approuvées.

Questions diverses :

J. M. MILLECAMPS : Je sollicite des explications sur le quorum et le mode de validation des votes de cette assemblée générale extraordinaire modificative des statuts :

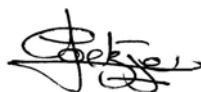
E. COLOT Présidente de la commission des votes donne les différentes explications du quorum nécessaire de l'assemblée générale extraordinaire et de la nécessité de faire accepter les modifications statutaires au 2/3 des membres présents et porteurs de 2/3 au moins des voix.

P. RAVIAT : A partir de maintenant, le CDE 95 n'existe plus !

C. LIBES : Il n'y a pas de changement.

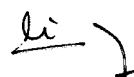
A 22 heures 30, le Président C. LIBES remercie et salue les Membres Officiels présents et les Membres de l'Assemblée Générale et invite tous les présents au pot amical de fin d'exercice.

*La Secrétaire Générale*



**Catherine JOETZJER**

*Le Président*



**Christian LIBES**